

C'est aussi du donjon de Vincennes, le 12 août 1848, que Blanqui écrit au Dr Lacambre une lettre où il définit la situation et analyse son propre caractère et son action restreinte avec une lucidité parfaite. Une telle page aide à comprendre celui qui l'a écrite :

“Je suis parfaitement de votre avis sur tous les points, et cependant je reste dans la plus complète immobilité. Savez-vous pourquoi ? Parce que je n'entrevois aucun moyen d'action de quelque puissance. Il faut, pour obtenir un bon effet, agir sur la généralité de la population, avoir un rayonnement immense, et vous n'ignorez pas que cette influence nous est interdite, que notre sphère d'activité est des plus étroites, notre horizon presque aussi borné que les murailles de notre cachot. Supposez cette biographie faite et imprimée. Combien aura-t-elle de lecteurs ? Quelques centaines tout au plus. Qui lui donnera de la publicité ? Pas un seul journal. Pensez-vous qu'une telle œuvre modifie beaucoup l'état de l'opinion ? La presse entière me hait, parce qu'elle me craint. Les quelques lignes tombées de ma plume ont inspiré à tous la jalousie, l'inquiétude, la peur... On s'exagère encore ce que je puis avoir d'intelligence, et l'idée outrée qu'on s'en forge tourne à mon détriment. Ce n'est pas la première fois qu'un homme est victime de sa renommée. Vous connaissez le proverbe sur les médiocrités. Il n'y a du succès que pour elles, chacun les aime parce que personne ne les redoute. C'est une vérité tout aussi certaine encore qu'on ne réussit en ce monde que par les vices, qu'on périt par les vertus. Toute vertu est haïe comme un reproche, comme un blâme indirect.

Les vices d'autrui plaisent comme un repoussoir avantageux, comme une flatterie comparative. Il faut donc prendre le monde tel qu'il est. Vous parlez de ma patience, de ma résignation, de mon dévouement. D'autres ont parlé de mon désintéressement, de ma vie austère et sobre. Croyez-vous que tout cela puisse se pardonner ? Ce sont là des crimes irrémissibles, et qui allument des haines implacables. Quelques âmes d'élite, pures et généreuses, se prennent d'elles-mêmes à l'aimant qui les attire par similitude, et tout le reste devient ennemi mortel. C'est notre sort. Je regarde comme une conquête d'avoir fait alliance et amitié avec quelques cœurs dévoués capables de grande affection et de grands sacrifices, c'est une force que n'a pas tout le monde. La situation est mauvaise, terrible, mais pas perdue. Ceci ne peut pas durer indéfiniment : voilà la consolation et l'espoir. Je songe aux moyens d'agir sur les masses, et c'est là que je me brise, plus de presse, plus de crieurs, plus de publicité."

24

La Haute-Cour de Bourges, devant laquelle furent traduits les accusés du Quinze-Mai, fut instituée en novembre 1848, six mois après l'acte incriminé. C'était, de ce fait, une juridiction irrégulière, violant le principe de la non-rétroactivité. Les réclamations des accusés, les consultations de légistes n'y changèrent rien. Il s'était, d'ailleurs, passé des événements qui rendaient toute protestation vaine. Le peuple écrasé en Juin, le prince Louis-Napoléon investi du titre de président de la République, le pressentiment d'un pouvoir nouveau, tout cela était fait, non

seulement pour amoindrir l'idée de justice dans la conscience des juges, mais pour leur rendre même le texte précis de la loi moins intelligible. Plus que jamais, les vaincus allaient être traités en vaincus.

Ce que furent les débats, commencés le 7 mars 1849, il aurait été facile de le prévoir : une histoire du Quinze-Mai, de ses causes, de ses incidents, de ses conséquences, recommencée par chacun des vingt accusés, des témoins à charge et à décharge, des avocats, par le procureur, par le président, – une discussion politique entre les accusés et l'accusation, – une mêlée de mots où le tragique et le comique apparaissent simultanément. Comme pièces à conviction : des drapeaux, des épées, des fusils, un uniforme et un casque de pompier.

Blanqui et Barbès sont amaigris, pâlis par neuf mois de captivité, mais leur énergie ressuscite au contact ennemi et leur fait tenir tête. Raspail, bon et avisé, fin politique, parlant avec mesure, préoccupé de conciliation, désireux, cela est visible, de servir au mieux ses co-accusés, est cérémonieusement vêtu d'un habit noir, le chef couvert d'une calotte de velours bleu brodée d'or. Il apparaît ainsi un peu comme un pharmacien majestueux, savant et éloquent : “ Nous autres philologues ”, dit-il... Et, peu après : “ Si vous trouvez que j'ai manqué à la République, qu'on apporte l'autel de la Patrie, et à cette flamme de vertu je brûlerai cette main dont les actes auraient démenti la pensée de toute ma vie, et je vous bénirai encore en exécutant votre arrêt.” Au cours de l'interrogatoire, il remet ainsi les choses en place : “ Quant à la question de la Pologne, elle m'était en quelque sorte personnelle.” Mais où sa verve de Méridional de Vaucluse s'exerce surtout, c'est lorsqu'il peut malicieusement

mêler la médecine et les médecins au débat. C'est une légion de médecins qui va l'arrêter chez l'un de ses fils : " Nous vîmes arriver, dit-il, la bonne garde nationale de la 10^e légion, composée surtout de médecins." Il dit encore : " Un homme était monté sur le siège du cabriolet où je me trouvais. C'était un médecin." Un témoin dépose, qui est médecin : " Je remercie M. Leroy d'Étiolles d'avoir bien voulu quitter sa clientèle pour venir déposer ici."

Barbès est probe, indigné, courageux, dédaigneux de l'accusation : il a toutes les vertus du démocrate, mais il est fâcheusement redondant et phraseur. Il a annoncé au début de l'audience qu'il refusait de répondre à aucune question, de prendre aucune part à la discussion, et il parle, il intervient sans cesse par de longs discours d'une rhétorique excessive. L'opinion générale qui ressort des audiences, c'est qu'il est entré dans la manifestation pour n'en pas laisser la direction au seul Blanqui. La veille, le 14 mai, chez Louis Blanc, il avait insisté sur l'utilité qu'il y aurait à empêcher Blanqui de donner une portée trop grande à la démonstration du lendemain. Le 15, il sort ostensiblement de la salle de l'Assemblée pendant le discours de Blanqui.

Blanqui, lui, a accepté le débat, et c'est lui, à chaque instant, qui se lève, et qui parle pour discuter, pour créer la polémique des prévenus contre le procureur.

Blanqui (Louis-Auguste), quarante-deux ans, homme de lettres, né à Nice (Sardaigne), demeurant à Paris, rue Boucher, 1, – ainsi est-il inscrit en tête des accusés dans l'acte d'accusation. Il a l'apparence d'un vieillard, la pâleur contractée aux cellules, les cheveux ras et la barbe courte d'un roux argenté, mais il est

attentif et sagace, discuteur et précis. Il commence par se plaindre de la non-communication des pièces, il parle sur le déclinatoire. Harcelant les témoins, les enfermant dans ses questions, les menant aux contradictions, il fait passer de durs instants à Dagneaux, restaurateur, à Carlier, préfet de police. Rétorquant le président, lui renvoyant brusquement les réponses à ses insinuations, il conduit sa violence par les chemins de l'ironie, lance avec certitude sur ses adversaires ses phrases acérées, dites d'une voix égale, pointées d'un geste sûr. Il prie M. le président Bérenger, sur l'aveu nouveau d'un déposant, "de demander aux témoins de dire dès la première fois leur véritable vérité". Il souligne la déposition du colonel de dragons Goyon : "Ceci, dit-il, est la théorie de l'assassinat des prisonniers."

Une perspicacité nouvelle lui vient au cours des débats, lorsqu'il est prouvé qu'Huber est un agent de police et qu'il a joué son rôle de provocateur en dissolvant l'Assemblée, lorsque Borme se révèle policier, surveillant les accusés, et que ce personnage inquiétant se montre aussi, sous ses allures de détraqué, un agent de Louis-Napoléon, à la tête d'une légion, soldée par le prétendant, de 4 000 volontaires et 900 gardes municipaux. Blanqui met le doigt sur le point douloureux, il voit qui a profité du Quinze-Mai, déconseillé par lui. "Puisque le général (Borme) y était, les soldats pouvaient y être", dit-il. Il ajoute que le parti démocratique n'avait aucun intérêt à renverser l'Assemblée, issue du suffrage universel. Éloquemment, il montre la "main cachée" qui est intervenue dans les événements, il trace le cheminement du bonapartisme. Mais c'est au Quinze-Mai qu'il aurait fallu, malgré tout et contre tout, ne pas obéir aux suggestions et ne pas faire le jeu des partenaires invisibles. Lamartine,

poète divinateur, avait vu clair plus tôt, sa haine de Napoléon déterminant ses pressentiments.

À la fin des débats, Blanqui présente lui-même sa défense. Il invoque le droit et la loi, accepte le débat sur sa personne, sur l'homme présenté comme un conspirateur monomane, sur les accusations portées contre lui. Âprement, il prononce cette défense qui ressemble à un réquisitoire de procureur révolutionnaire : “Debout sur la brèche pour défendre la cause du peuple, les coups que j’ai reçus ne m’ont pas atteint en face ; assailli sur les flancs, par-derrière, moi, je n’ai fait tête que du côté de l’ennemi, sans me retourner jamais contre des attaques aveugles, et le temps a trop prouvé que les traits lancés contre moi, de n’importe quelle main, sont tous allés, au travers de mon corps, frapper la Révolution. C’est là ma justification et mon honneur. C’est enfin cette conscience du devoir rempli avec calme et ténacité qui m’a soutenu la tête haute à travers les plus cruelles épreuves. Le jour des détrompements et des réparations arrivera : que ce jour ne doive briller que sur un cachot, peu m’importe, il me trouvera dans mon domicile habituel, que j’ai peu quitté depuis douze ans. La Révolution victorieuse m’en avait arraché un moment : la Révolution trahie et vaincue m’y laisse retomber.”

C’est après cette constatation de sa défaite, cette acceptation de son sort, qu’il jette l’anathème à la société victorieuse, qu’il dénonce la corruption de tous les régimes, qu’il affiche les hommes d’État comme une tourbe cupide : “Tromperies, malversations, immoralités, partout et toujours, – déclame-t-il en son langage net. Aussi les crédulités et les patiences sont à bout ; il ne reste plus que des appétits surexcités, des misères

dévorantes, des consciences mortes ! C'est une dissolution générale ; bientôt le chaos !... Sans une réforme radicale, la société va sombrer. On peut lui crier comme Jonas : " Encore quarante jours, et Ninive sera détruite ! " Que Ninive fasse donc pénitence, c'est la seule chance de salut. Si le pouvoir, par une brusque conversion, balayait à coups de fouet les rapacités qui encombrant toutes les hiérarchies, s'il faisait succéder au cynisme de la cupidité l'ardeur du désintéressement ; si la corruption faisait place partout, chez les fonctionnaires, au dévouement et à la probité ; si les emplois publics, au lieu d'offrir le spectacle d'une curée dégoûtante, n'étaient plus qu'un devoir, un sacrifice, quelle soudaine et profonde révolution éclaterait dans les esprits ! L'exemple d'en haut est toujours irrésistible ; l'austérité serait aussi contagieuse que la corruption ; elle s'imposerait à toutes les classes, par l'ascendant du pouvoir."

Puis il discute, et son humour reparait. Il jauge la manifestation du Quinze-Mai, explique que la foule en révolution n'est pas un régiment auquel on commande, mais un élément auquel on obéit : " Pourtant, – remarque-t-il, – je dois dire ceci : M. le procureur général m'a représenté comme entrant malgré moi dans la salle des Pas-Perdus, malgré moi dans la salle, malgré moi à la tribune, et enfin prononçant malgré moi un discours. C'est un peu bouffon, un peu grotesque, je le veux bien. Il est bien vrai que j'étais venu malgré moi, en haussant les épaules, et que pourtant j'ai prononcé un discours avec sang-froid. C'est qu'un homme politique se retrouve toujours. Une fois sur mes pieds dans la tribune, je me suis retrouvé, et je n'ai pas pensé qu'il fallait dire des sottises parce que des sottises étaient faites." Il accentue sa gouaillerie, affirme que, s'il s'était agi de renverser

l'Assemblée, on s'y serait pris autrement, que ses compagnons et lui avaient quelque habitude des insurrections et des conspirations, et qu'on ne reste pas trois heures à bavarder dans une Assemblée qu'on veut renverser : "Voici, annonce-t-il, comme on s'y prend." Et il fait tout un cours sur la manière de passer les grilles, d'entrer dans la salle, d'expulser les représentants, il se donne un plaisir de dilettantisme à expliquer rétrospectivement ce qui aurait pu se passer.

25

Le 2 avril, jour de la dernière audience, la scène change, et la comédie nuancée de la veille quitte la place, laisse entrer la tragédie, l'altercation haineuse, les violentes paroles. Le président demande à Blanqui s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense après la réplique de M. le procureur général Baroche qui a clos la séance de la veille par l'examen de toute la carrière politique de Blanqui.

Blanqui se lève : "S'il avait pu rester un doute sur la haine inexorable qui s'attache à ma personne, je n'aurais pas besoin d'aller en chercher la preuve hors de cette enceinte. On a arboré contre moi le pavillon noir. Guerre sans merci ! Guerre à mort !"

Le président veut l'arrêter.

"Ne m'interrompez pas !" crie Blanqui. Et il parle à son tour du 12 mai 1839, fait une allusion à Barbès qui tressaille et interrompt Blanqui ; "Ne parlez pas de moi !" Blanqui continue, s'encolère, dénonce le document Taschereau comme fabriqué en conseil du gouvernement provisoire. Il termine. Le président

se hâte de donner la parole à Barbès, et le co-accusé de Blanqui se dresse en accusateur, affirme sa croyance à la culpabilité de Blanqui, qu'il affecte de ne pas nommer, de désigner ainsi : "On a dit... On a fait... Un des accusés... L'individu..." Flotte crie à Barbès qu'il se déshonore, des phrases véhémentes sont échangées.

Barbès à Flotte : "Je te dirai, à toi, que tu n'es que le séide d'un individu, et tu te crois républicain."

Flotte à Barbès : "Je t'arrangerai, va, en voilà assez."

Blanqui intervient, discute avec le véhément Barbès. Chez Blanqui, on sent, entre les mots, la respiration mesurée, la force concentrée, tout l'organisme en suspens, l'homme qui veut être, et qui sera maître de lui.

Rien de plus émouvant que cette confrontation entre ces deux hommes si différents, assis sur le même banc, se tournant l'un vers l'autre, les haleines mêlées, et se tuant des yeux. Ah ! certes, non, on ne songe pas à disputer à Barbès son héroïque manière de combattant et de martyr, son attitude de hauteur, la superbe de son langage. Mais on lui voudrait moins de dogmatisme, plus d'humanité, on voudrait que ce vaillant fût juste, on a un retrait devant cette excommunication, ce rigorisme d'infaillible. Celui qui ne s'est pas inscrit dans un parti et qui scrute ces cendres de l'Histoire, qui voit comment ces hommes ont, tous, lutté, peiné, souffert, pour satisfaire l'idéal qu'ils portaient en leur esprit, celui-là ne peut pas approuver cette raideur d'attitude, cette facilité à condamner sur la foi d'une obscure et louche accusation.

Hé quoi : c'est le motif de l'ostracisme de celui-là qui a déjà passé douze années en prison, et qui va y retourner, pour combien

d'années encore ! Horreur de l'étroite politique ! Barbarie des plus purs entre les sectaires ! Ineptie qui fait se dévorer, s'anéantir les partis, abandonnant l'idée pour s'acharner à détruire les pauvres hommes ! Soit, vous avez, Barbès, tout sacrifié, vous avez, par avance, tout donné, situation possible, fortune certaine, repos assuré, joies d'esprit, de famille, action de l'âge fort, tranquillité, liberté, santé, vie...

Blanqui aussi.

26

Les voici, d'ailleurs, plus équitablement, tous réunis dans le prononcé du même arrêt. Malgré la déposition de Lamartine, impartial, politique, se refusant à voir un complot dans l'affaire du Quinze-Mai, n'apercevant dans un tel mouvement que la manifestation instinctive des partis avancés aboutissant à un attentat d'occasion, malgré la déposition de Ledru-Rollin formulée dans le même sens, malgré le classement logique des faits, la preuve, apportée par la succession des événements, que c'est en entendant battre le rappel que les envahisseurs de l'Assemblée songèrent à une révolution possible, à la constitution d'un nouveau gouvernement, – la culpabilité est affirmée pour Barbès et Albert, condamnés à la déportation, du fait de leur qualité de représentants ; pour Blanqui dix ans de détention ; pour Sorbier, sept ans ; pour Raspail, six ans ; pour Flotte et Quentin, cinq ans.

Les uns sont envoyés à Belle-Île-en-Mer. Les autres, et parmi eux Blanqui, sont envoyés à Doullens.

À Doullens, dans la Somme, la citadelle bâtie aux XVI^e et XVII^e siècles, changée en maison de correction, est habitée par les condamnés du procès de Bourges. C'est au bout de la grande rue, blanche et froide, d'aspect du Nord, continuée par un chemin montant entre les haies d'aubépines. Les fortifications apparaissent, puis les bâtiments, après un pont-levis franchi. La brique domine, ajoute au paysage de peupliers et de buttes gazonnées sa coloration rose fané et violacé pâle.

Il y a des annexes au corps de logis principal, seigneurial et militaire, on a aligné des rez-de-chaussée, construit tout un hameau en ruelles, en impasses, où les prisonniers travaillent, circulent. C'est à travers ces cours, sur ces talus, au long de ces murailles, que Blanqui passe dix-neuf mois. Le seul aperçu de la vie du dehors qu'il puisse avoir, c'est du point le plus élevé de la citadelle, sur le sommet où les sentinelles passent et repassent auprès des embrasures. De là, on voit se dessiner la route par laquelle on est venu, par laquelle on s'en ira peut-être un jour, on aperçoit, dans le fond, la ville, l'agglomération des toits de tuiles bleuâtres, les maisons mêlées de verdure qui racontent les saisons, un lacs de petits cours d'eau gelés en hiver, des propriétés bourgeoises, des pelouses arrondies, des corbeilles en fleur, des lignes de peupliers, des allées de marronniers, et, par-dessus les toits, deux clochers, l'un en courte flèche, l'autre en forme de kiosque, un fronton d'église en briques et un cadran. Le jour où j'ai visité Doullens, j'ai eu fortement la sensation de l'isolement de l'individu en face des fumées paisibles, des fenêtres indifférentes, de la petite ville prudemment observatrice

d'un plan de vie régulier. Blanqui vit ces vols noirs et blancs des pies au-dessus des prairies, il écouta tomber dans le fossé, parmi les chardons, les pierres qui se détachent de la muraille, il comprit la signification de ce cadran d'horloge qui installe la marche inexorable de l'heure au milieu de ce calme paysage où la vie semble suspendue.

C'est là, pourtant, au milieu des discussions, des hostilités portées jusqu'aux injures, jusqu'aux menaces, qu'il continue, dans ses petits cahiers de prison, l'élaboration de sa pensée. De Doullens sont datés des souvenirs et des jugements sur Louis Blanc, Caussidière, Ledru-Rollin, une étude sur le Catholicisme et le Protestantisme, enfin un véritable réquisitoire abondant, serré, contre Robespierre.

Sur le registre que j'ai vu au greffe, l'entrée de Blanqui à Doullens est inscrite le 6 avril 1849, avec l'énoncé de la peine et la cause : "Dix ans de réclusion, arrêt de Bourges : attentat ayant pour but de détruire ou changer le gouvernement. Libérable le 2 avril 1859." Le signalement de Blanqui, en cette année 1849, est ainsi libellé : "Âge, 43 ans ; taille, 1 m 43 ; cheveux noir gris ; sourcils bruns ; front découvert ; yeux gris proéminents ; nez aquilin et rond ; bouche petite ; menton pointu ; visage ovale ; teint blême." Enfin, la date du départ et le lieu de transfèrement : "Remis au fondé de pouvoir de la voiture cellulaire pour être transféré à Belle-Île-en-Mer, en vertu d'une décision ministérielle du 18 octobre, le 20 octobre 1850."